

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
Comité administratif**

Amqui, le 13 janvier 2021

À la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de La Matapédia tenue le 13 janvier 2021 à compter de 16h par visioconférence, sont présents messieurs Pierre D'Amours, André Fournier, Gérard Grenier, Jocelyn Jean, Martin Landry et Jacques Pelletier, sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète. Messieurs Steve Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, Joël Tremblay, secrétaire adjoint, Mesdames Nathalie Lévesque et Édith Pâquet ainsi que MM Bertin Denis, Ghislain Paradis et Stéphane Pineault sont aussi présents.

Absence : Aucune

**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Résolution C.A. 2021-001 concernant la constatation du quorum et l'ouverture de la séance ordinaire du 13 janvier 2021**

- Considérant le maintien de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en lien avec la pandémie de la COVID-19 ;
- Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du comité administratif et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter par visioconférence ;
- Considérant que l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances en faisant connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ;
- Considérant qu'en regard de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, les séances du comité administratif tenues par visioconférence seront enregistrées et diffusées dès que possible sur le site Internet de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

1. Que le quorum à la présente séance soit constaté ;
2. Que les membres du comité administratif acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos et par visioconférence ;
3. Que la présente séance soit enregistrée et diffusée dès que possible sur le site Internet de la MRC.

Adoptée.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution C.A. 2021-002 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2021**

Sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020
4. Gestion financière
  - 4.1. Acceptation de la liste des comptes
5. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
  - 5.1. Avis de conformité sur des plans et règlements d'urbanisme
  - 5.2. Embauche d'un nouvel inspecteur en bâtiment et environnement
6. Communication du service de développement
  - 6.1. Signataires pour les documents produits par le service de développement et en lien avec le fonds régions et ruralité (FRR)
  - 6.2. Avenant au contrat de prêt pour le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)
7. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours – Mise en œuvre de la réorganisation du service incendie - Mandat à M. Éric Steingue
8. Gestion administrative
  - 8.1. Déploiement des services de la MRC – Pandémie
9. Autres sujets
  - 9.1. Planification d'une rencontre de travail du comité administratif pour les volets 3 et 4 du FRR
  - 9.2. Prochaine rencontre du comité administratif – Mercredi, le 3 février 2021 à 16h
10. Levée de la séance

Adoptée.

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2020

#### **Résolution C.A. 2021-003 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020**

Sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

Adoptée.

### 4. GESTION FINANCIÈRE

#### 4.1 Acceptation de la liste des comptes

#### **Résolution C.A. 2021-004 concernant la liste des chèques pour la période du 9 au 31 décembre 2020**

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu unanimement d'adopter la liste des chèques pour la période du 9 au 31 décembre 2020 pour un montant de 354 320.01 \$.

Adoptée.

#### **Résolution C.A. 2021-005 concernant la liste des paiements AccèsD pour la période du 9 au 31 décembre 2020**

Sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu unanimement d'adopter la liste des paiements AccèsD pour la période du 9 au 31 décembre 2020 pour un montant de 452 848.24 \$.

Adoptée.

#### **Résolution C.A. 2021-006 concernant la liste des chèques pour la période du 1<sup>er</sup> au 12 janvier 2021**

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu unanimement d'adopter la liste des chèques pour la période du 1<sup>er</sup> au 12 janvier 2021 pour un montant de 83 597.71 \$.

Adoptée.

#### **Résolution C.A. 2021-007 concernant la liste des paiements AccèsD pour la période du 1<sup>er</sup> au 12 janvier 2021**

Sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu unanimement d'adopter la liste des paiements AccèsD pour la période du 1<sup>er</sup> au 12 janvier 2021 pour un montant de 109 636.43 \$.

Adoptée.

### 5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

#### 5.1 Avis de conformité sur des plans et règlements d'urbanisme

#### **Résolution C.A. 2021-008 concernant un avis sur la conformité du règlement no 200-2020 de la municipalité de Lac-au-Saumon**

Considérant que le 14 décembre 2020, le conseil de la municipalité de Lac-au-Saumon a adopté le règlement numéro 200-2020 modifiant le plan d'urbanisme « règlement numéro 46-2002 » et qu'il l'a transmis pour avis au comité administratif de la MRC de La Matapédia conformément à l'article 109.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que selon les dispositions de l'article 109.7 de ladite loi, la MRC dispose d'un délai de 120 jours suivant la transmission d'un tel règlement pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu ;

Considérant que ledit règlement a pour objet d'agrandir une affectation résidentielle de moyenne densité à même une affectation résidentielle de faible densité sur des terrains contigus aux rues Gaudreau et Bouillon dans le périmètre d'urbanisation ;

Considérant qu'après analyse, il est conclu que le règlement numéro 200-2020 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. André Fournier, il est résolu d'approuver le règlement numéro 200-2020 modifiant le plan d'urbanisme « règlement numéro 46-2002 » et d'autoriser le secrétaire adjoint de la MRC de La Matapédia à délivrer un certificat de conformité.

Adoptée.

**Résolution C.A. 2021-009 concernant un avis sur la conformité du règlement no 201-2020 de la municipalité de Lac-au-Saumon**

Considérant que le 14 décembre 2020, le conseil de la municipalité de Lac-au-Saumon a adopté le règlement numéro 201-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 48-2002 et qu'il l'a transmis pour avis au comité administratif de la MRC de La Matapédia conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que selon les dispositions de l'article 137.3 de ladite loi, la MRC dispose d'un délai de 120 jours suivant la transmission d'un tel règlement pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu ;

Considérant que ledit règlement a pour objets de :

- Remplacer la zone résidentielle de faible densité 36Ha par une zone résidentielle de moyenne densité 36Hb pour y permettre, en plus des usages existants, les habitations isolées comportant 3 ou 4 logements ;
- Autoriser à l'intérieur du périmètre d'urbanisation les poulaillers complémentaires à un usage résidentiel et y établir des normes relatives au nombre, à la localisation, au gabarit et aux matériaux de revêtement extérieur ;

Considérant que l'analyse permet de conclure que le règlement numéro 201-2020 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu d'approuver le règlement numéro 201-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 48-2002 et d'autoriser le secrétaire adjoint de la MRC de La Matapédia à délivrer un certificat de conformité.

Adoptée.

**5.2 Embauche d'un nouvel inspecteur en bâtiment et environnement**

**Résolution C.A. 2021-010 concernant l'embauche de M. Sébastien Gagné à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement**

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à une offre d'emploi visant à combler un poste d'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement responsable de l'application des règlements d'urbanisme municipaux ;

Considérant qu'un comité de sélection a été formé pour sélectionner un candidat et qu'il a analysé plusieurs curriculums vitae et tenue plusieurs entrevues ;

Considérant que le comité de sélection recommande la candidature de M. Sébastien Gagné pour combler le poste vacant.

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. André Fournier, il est résolu ce qui suit :

- 1 D'autoriser l'embauche de M. Sébastien Gagné afin de combler un poste d'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement sous réserve d'une période de probation de 6 mois ;
- 2 Que les conditions d'emploi et son salaire soient ceux établis dans la *Politique de relations de travail* en vigueur à la MRC de La Matapédia, soit catégorie technicien, échelon 1.

Adoptée.

**6. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT**

**6.1 Signataires pour les documents produits par le service de développement et en lien avec le fonds régions et ruralité (FRR)**

**Résolution C.A. 2021-011 concernant la désignation des signataires pour les documents produits par le service de développement en lien avec le Fonds Régions et Ruralité (FRR)**

Sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

1. D'autoriser la direction du service de développement, la direction générale de la MRC et la préfecture, à signer les lettres d'offre et protocoles d'entente liés à l'octroi d'une aide financière en lien avec le Fonds Régions et Ruralité (FRR). Lesdits documents doivent être cosignés par deux des trois signataires autorisés ;
2. D'autoriser la direction du service de développement à signer l'ensemble des autres lettres émises ou tout autre document administratif en lien avec le suivi de projets par le service de développement. Ces dernières pourraient être cosignées, au besoin, par un employé du service.

Adoptée.

**6.2 Avenant au contrat de prêt pour le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)**

**Résolution C.A. 2021-012 concernant l'avenant 2020-2 au contrat de prêt pour le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)**

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia l'avenant 2020-2 au contrat de prêt pour le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME).

Adoptée.

**7. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS**

**7.1 Mise en œuvre de la réorganisation du service incendie - Mandat à M. Éric Steingue**

**Résolution C.A. 2021-013 concernant l'adoption d'une offre de service pour le mandat de la mise en œuvre du plan d'action à la suite de l'étude du service incendie**

Considérant que la mise en œuvre implique une réorganisation majeure et que les services d'un consultant est favorable;

Considérant que M. Éric Steingue a déjà fait la mise en place en 2000 du service incendie de la MRC et le connaît très bien ;

Considérant que M. Éric Steingue a déjà fait l'étude du service incendie, par conséquent connaît très bien les enjeux.

En conséquence, sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu d'adopter l'offre de service de M. Éric Steingue concernant la mise en œuvre du plan impliquant les sections 1, 2 et 3 au montant de 21 730.27 \$ taxes incluses.

Adoptée.

**8. GESTION ADMINISTRATIVE**

**8.1 Déploiement des services de la MRC – Pandémie**

**Résolution C.A. 2021-014 concernant le déploiement des services de la MRC – Pandémie COVID-19**

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'entériner le déploiement des services de la MRC en conformité avec la directive gouvernementale annoncée le 6 janvier 2021 qui vise le prolongement du confinement en vigueur depuis le 17 décembre 2020.

Adoptée.

**9. AUTRES SUJETS**

**9.1 Planification d'une rencontre de travail du comité administratif pour les volets 3 et 4 du FRR**

Monsieur Steve Ouellet informe le comité administratif que les volets 3 et 4 ont été présentés au conseil en septembre. Une résolution avait été adoptée afin de former un comité de travail pour la mise en œuvre des volets 3 et 4 du FRR. Il avait été proposé de tenir une rencontre de travail avec le comité administratif, le directeur général et le directeur du service de développement de la MRC pour identifier les recommandations à émettre au conseil. La rencontre de travail se tiendra le 27 janvier à 13h30.

**9.2 Prochaine rencontre du comité administratif – Mercredi, le 3 février 2021 à 16h**

Le comité administratif tiendra sa prochaine séance ordinaire le mercredi 3 février 2021 à 16h.

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution C.A. 2021-015 concernant la levée de la séance**

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu unanimement de lever la séance à 16h50.

Adoptée.